

**Le Directeur Général
des services**

Note d'information au public

Objet : Mise à disposition du recueil des actes administratifs

En application de l'article R 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le public est informé que le recueil des actes administratifs de la Ville de Caen (**1^{er} trimestre 2020**) est mis à sa disposition.

Ce recueil en deux tomes comprend :

- o le 1^{er} tome : les actes réglementaires (décisions, délibérations et arrêtés)
- o le 2nd tome : les arrêtés temporaires et permanents de la direction de la Voirie

Ces documents peuvent être consultés sur le **site Internet** de la Ville **www.caen.fr**, ainsi que :

- à l'accueil de l'Hôtel de Ville
- aux Archives municipales
- à la Direction des Assemblées
- à la direction de la voirie pour les arrêtés relatifs à ce domaine


Christophe BELLEC

Pour attribution :

- Pôle de vie Nord-Ouest
- Pôle de vie Rive Droite
- Pôle de vie Nord-Est
- Pôle de vie Centre/Sud-Ouest
- Accueil de l'Hôtel de Ville

Hôtel de ville – Esplanade Jean-Marie Louvel – 14027 CAEN Cedex 9
Direction des Assemblées

Affaire suivie par Mme M. DE SAINT JORES- Mme D. DEMONT

Téléphone : 02 31 30 44 73 – Télécopieur : 02 31 86 02 37 – Courriel : direction.assemblees@caenlamer.fr - www.caen.fr